

# Séjours gratuits été 2024

## Offre de la FNASCE

Dans le cadre de l'entraide, la FNASCE (fédération nationale des ASCE) propose en fonction de leur disponibilité, des séjours familiaux gratuits, à la mer, à la montagne, à la campagne ou en ville pendant la période des vacances scolaires de printemps.

Le calcul du revenu à prendre en compte est fonction du Revenu Fiscal de Référence de l'avis d'imposition.

Il faudra impérativement que le seuil de revenus ne dépasse pas 750 €. (voir mode de calcul en annexe)

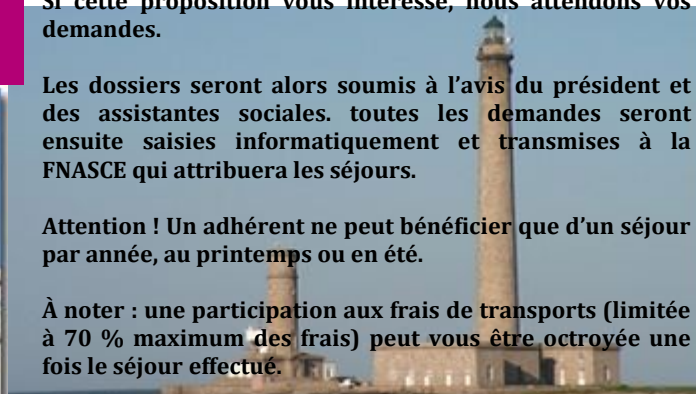
A partir de cette année, la demande devra être faite en ligne en même temps que votre renouvellement d'adhésion sur la nouvelle application « OLGUA » (<https://www.olgua.fr/login>). Vous devez toujours adresser les pièces justificatives par mail à l'adresse ci-dessous.

Si cette proposition vous intéresse, nous attendons vos demandes.

Les dossiers seront alors soumis à l'avis du président et des assistantes sociales. toutes les demandes seront ensuite saisies informatiquement et transmises à la FNASCE qui attribuera les séjours.

Attention ! Un adhérent ne peut bénéficier que d'un séjour par année, au printemps ou en été.

À noter : une participation aux frais de transports (limitée à 70 % maximum des frais) peut vous être octroyée une fois le séjour effectué.



Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec  
Hervé DOSPITAL : 05.54.69.21.74

Inscription en ligne et retour des justificatifs  
par mail avant le 12 janvier 2024 à :

[herve.dospital@gironde.gouv.fr](mailto:herve.dospital@gironde.gouv.fr)



[www.fnascee.org](http://www.fnascee.org)